



## Communiqué du SNCS-FSU du 17 mars 2022

**Le SNCS-FSU rend publiques, comme en 2021, les listes des candidates et des candidats admissibles classés par ordre de mérite.**

La direction du CNRS persiste, en 2022, à s'attaquer à la transparence et au déroulement des concours de recrutement des chercheurs et des chercheuses du CNRS avec sa décision de publier les listes des candidates et candidats déclarés admissibles par ordre alphabétique seulement, alors que les jurys d'admissibilité les classent par ordre de mérite. Le SNCS-FSU rend donc publiques sur son site<sup>1</sup>, comme en 2021<sup>2</sup>, les listes des candidates et candidats admissibles classés par ordre de mérite, au fur et à mesure qu'elles seront établies, à ce lien : <https://sncs.fr/2022/02/05/concours-cnrs-2022/>

Le SNCS-FSU est attaché à la défense des concours de la Fonction publique, qui doivent permettre la reconnaissance des mérites scientifiques dans la transparence et l'équité. La qualité du recrutement des chercheurs et des chercheuses est le résultat du travail collégial d'évaluation, sur des critères scientifiques, effectué par les jurys d'admissibilité, constitués de pairs majoritairement élus. Le SNCS-FSU défend et défendra continûment les prérogatives du jury d'admissibilité des concours chercheurs qui sont fixées par décret<sup>3</sup>, et notamment : le jury d'admissibilité « établit la liste des candidats admissibles par ordre de mérite ». Avec sa décision de cacher ce classement, la direction du CNRS donne plus de latitude aux jurys d'admission pour passer outre l'ordre de mérite établi par les jurys d'admissibilité. La direction du CNRS compromet ainsi le bon déroulement des concours, la qualité du recrutement et met en danger le statut des chercheurs et des chercheuses de la fonction publique.

Le SNCS-FSU sera d'autant plus vigilant et continuera à agir pour préserver et renforcer la recherche publique, les organismes de recherche et le statut de leurs personnels.

Pour défendre la recherche publique, le SNCS-FSU vous invite à le rejoindre en vous syndiquant : <https://sncs.fr/adherer-au-syndicat-national-des-chercheurs-scientifiques/>

<sup>1</sup> Site du SNCS-FSU : <https://sncs.fr/>

<sup>2</sup> Le SNCS-FSU publie les classements d'admissibilité des concours CNRS 2021 : <https://sncs.fr/2021/03/11/concours-cnrs-2021/>

<sup>3</sup> Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006064030/>